

Agence Régionale de Santé de Corse  
Direction Santé Environnement et Veille Sanitaire  
Service Santé Environnement de Haute Corse

## AVIS

### Le Préfet de la Haute-Corse

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des captages de Chialzino 1-2, Pietrapiana, Acquilaja, Sambucchi (Poggio di Nazza), Casa Vecchia (Lugo di Nazza), Ciccia 1-2, Razzana (Isolaccio di Fiumorbo), Nocce inférieure 1-2-3-4, Nocce supérieure (Antisanti), Casacce (Casevecchie), Finocchiaja (Aghione) et du forage de Pianiccia (Tallone), utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants du **Syndicat Intercommunal de la Plaine du Fiumorbo**, a été présentée par ce dernier.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral PREF2B/ARS/SE n° 2022-03 en date du **31 janvier 2022**.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de cette ressource suivant les prescriptions contenues dans cet arrêté. La dérivation des eaux de cet ouvrage a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Un exemplaire sera déposé en mairie de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione, Tallone et dans les locaux du **Syndicat Intercommunal de la Plaine du Fiumorbo** où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione, Tallone en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Le Préfet de la Haute-Corse

  
François RAVIER